LES STATISTIQUES DE PÊCHE *

par

Jean-Paul DELPECH (1)

RÉSUMÉ. - Le système statistique français est brièvement présenté: nature des informations relatives aux productions et à l'effort de pêche, cheminement de ces informations et acteurs du système.

ABSTRACT. - Fishery statistics.

The french statistical fishery system is briefly presented and informations are given relative to landings, fishing effort, data network and system actors.

Key-words. - Fishery statistics, Production, Fishing effort.

En matière de pêche et de cultures marines, le terme de « statistiques » regroupe essentiellement deux types de données: 1) les données relatives à la production: quantités et valeurs des produits débarqués et 2) les données relatives aux moyens de production: effort de pêche (nombre et types de navires, nombre de jours de mer, engins, ...) déployé pour capturer ces produits (Delpech *et al.*, 1989). Ces données sont importantes à connaître pour tenter de mieux gérer les pêches (e.g., Gueguen, 1988, 1992).

La production

Les patrons pêcheurs ont deux possibilités pour commercialiser leur production: soit par l'intermédiaire d'une criée, soit par des ventes en direct. Les informations accessibles relatives à la vente sont alors différentes.

La vente en criée

La plupart des criées françaises sont reliées au Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés (FIOM) par le Réseau Inter Criées (RIC) qui permet d'acheminer chaque jour vers le FIOM les informations relatives à chaque vente; c'est ainsi que sont enregistrés notamment les éléments suivants: date de vente, identification du navire, poids total débarqué, prix total et, pour chaque espèce, le poids et le prix par catégorie commerciale.

La vente hors criée

Les producteurs doivent remplir une déclaration mensuelle de production qui donne une estimation du poids et de la valeur des espèces débarquées.

---

* Communication présentée aux Journées Ichtyologiques de la Société Française d'Ichtyologie, Boulogne-sur-Mer, France, 5 et 6 mai 1997.

(1) Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), 150 quai Gambetta, BP 699, 62321 Boulogne-sur-Mer, FRANCE. [Jean-Paul.Delpech@ifremer.fr]

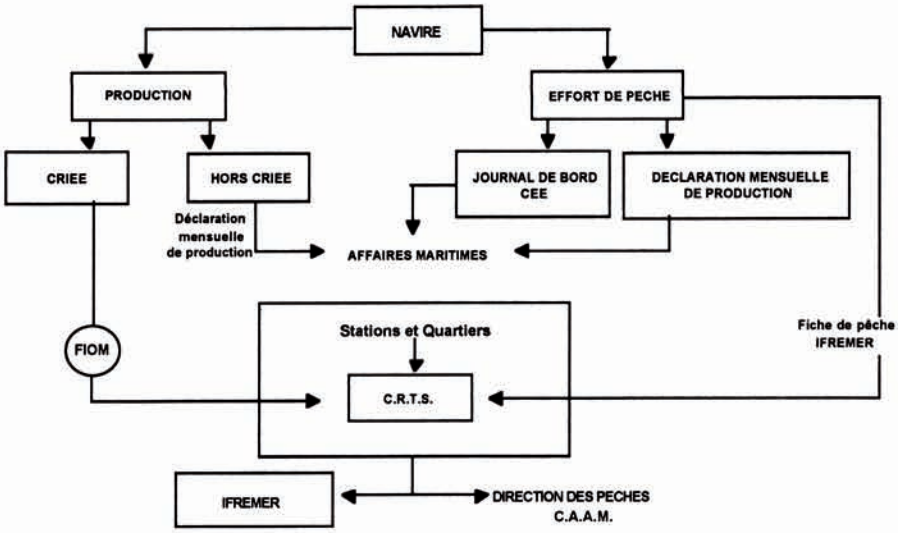

Fig. 1. - Schéma du circuit suivi par l'information. *[Differents ways followed by the information to establish fishery statistics.]* C.R.T.S.: Centre Régional de Traitement des Statistiques; C.A.A.M.: Centre Administratif des Affaires Maritimes.

L'effort de pêche

En fonction de la longueur du navire, la réglementation communautaire prévoit que le patron doit transmettre aux autorités de l'état membre ses données d'effort via un document standard, le journal de bord des Communautés Européennes, sur lequel sont portées les informations suivantes: identification du navire (nom et numéro d'immatriculation), date de départ et de retour de mer, engin utilisé et ses principales caractéristiques (exemple: chalut de fond à panneaux, maillage de 80 mm), et jour par jour: nombre d'opérations de pêche (exemple: nombre de coups de chalut), temps de pêche (en heures), position (rectangle statistique et division CIEM), et estimation des quantités capturées par espèces.

En l'absence de journal de bord et pour une vente enregistrée en criée, l'IFREMER remplit une fiche de pêche qui donne des informations simplifiées sur l'effort de pêche relatif à la marée: durée de la marée et temps de pêche, engin et secteur de pêche.

Toutes ces informations sont saisies sur support informatique par le Centre Régional de Traitement des Statistiques (CRTS) et rattachées à la production de la vente correspondante (Fig. 1) (e.g., Lemoine et Giret, 1991; Tétard *et al.*, 1995).

Pourquoi des statistiques de pêche et qui en a besoin ?

Trois catégories d'utilisateurs ont besoin de ces statistiques: les professionnels de la pêche maritime, l'administration et la recherche scientifique.

La profession

Les professionnels représentés au sein des Comités Locaux, Régionaux et National, et des Organisations de Producteurs ont besoin de statistiques de pêche précises et détaillées s'ils veulent intervenir efficacement sur les marchés (par exemple les prix de retrait) et sur l'organisation de l'activité de pêche de leurs adhérents. C'est à partir de ces statistiques qu'ils peuvent aussi gérer et renégocier les quotas qui leur sont alloués.

L'administration

Pour disposer des éléments nécessaires à la régulation de l'activité des pêches et des cultures marines, l'Administration a besoin d'informations statistiques précises. En effet, cette régulation par des systèmes portant directement sur la production ou sur la capacité de production nécessite une connaissance fine des captures en poids vif par espèce, type de navire, engin et secteur de pêche.

La recherche scientifique

Les données statistiques de capture et d'effort de pêche sont indispensables à l'estimation de l'état des stocks, à l'étude de leur comportement sous l'effet de la pêche ou à l'analyse des interactions entre les différentes flottilles (e.g., Mellon *et al.*, 1994; Anon., 1998a, 1998b, 1998c). En effet, les plus récents modèles d'évaluation prennent en compte le caractère plurispécifique des pêcheries (plusieurs types de navires pratiquant de multiples métiers exploitant plusieurs espèces).

La qualité des diagnostics sur l'état de la ressource et son niveau d'exploitation est donc liée, avant tout, à la qualité des informations utilisées.

Le système statistique français

Le réseau chargé de collecter et de traiter les statistiques de pêche constitue le système statistique national qui est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (Direction des Pêches Maritimes et des Cultures Marines); l'IFREMER y apporte son appui. Le but de ce système est de constituer une base de données relative à l'activité de la pêche française.

Toutes ces informations sont stockées au Centre Administratif des Affaires Maritimes et accessibles à IFREMER qui n'est autorisé à les utiliser que de façon agrégée et anonyme du fait de leur caractère nominatif (Fig. 1).

Un exemple: les débarquements de merlan à Boulogne-sur-Mer en 1996

Il n'existe qu'une seule criée dans le quartier maritime du Pas-de-Calais et de la Somme, celle de Boulogne-sur-Mer. Durant l'année 1996, 171 navires français y ont vendu au moins une fois du merlan (de 3 kg à 305 tonnes par navire); 3 600 tonnes ont été pêchées en Manche Est (secteur VIId) et 2 500 tonnes dans le sud de la Mer du Nord (secteur IVc4); la très grande majorité a été capturée au chalut de fond à panneaux, le reste des prises se répartissant entre le chalut pélagique et les filets. Les 8 021 953 kg débarqués, soit un poids vif (c'est-à-dire ramené au poisson vivant, le calcul se faisant en fonction d'un coefficient de conversion propre à chaque espèce et lié à la présentation du poisson, entier, vidé ou étêté) de 8 432 188 kg ont été vendus sous quatre catégories commerciales, les plus importantes étant les catégories 30 et 40, soit les plus petites tailles. La valeur totale du merlan débarqué en 1996 à Boulogne a été de 51 156 111 francs.

Les déclarations de débarquement enregistrées dans les autres ports du quartier maritime (ventes hors criée) ont été de 8 915 kg pour le port d'Etaples et de 10 861 kg pour celui du Crotoy; les autres ports, soit n'ont rien déclaré, soit n'ont pas reçu de merlan.

Les statistiques donnent donc une quantité totale de 8 041 729 kg de merlan débarqués en 1996 dans les ports du quartier maritime de Boulogne-sur-Mer.

RÉFÉRENCES

ANONYME, 1998a. - Report of the study group on the biology and assessment of deep-sea fisheries resources. ICES CM 1998/ACFM: 12.

ANONYME, 1998b. - Report of the working group on the assessment of demersal stocks in the North Sea and Skagerrak. ICES CM 1998/ACFM: 7.

ANONYME, 1998c. - Report of the herring assessment working group for the area south of 62°N. ICES CM 1998/ACFM: 14.

DELPECH J.P., REYNAL L., EMONNET R. & M.J. BUFFE-LIDOVE, 1989. - Chaîne de traitement des statistiques de pêche maritime. Rapports internes de la Direction des Ressources vivantes de l'IFREMER, DRV-89.001-RH/Boulogne.

GUEGUEN J., 1988. - Les quotas, qui décide quoi ? *Equinoxe*, 19: 4-9.

GUEGUEN J., 1992. - La gestion des ressources halieutiques: un mal nécessaire. *Cols Bleus*, 2196: 6-13.

LEMOINE M. & M. GIRET, 1991. - Les pêches artisanales de la Manche Orientale; flottilles et ressources halieutiques. IFREMER.

MELLON C., CHARUAU A. & A. TÉTARD, 1994. - Etat des principaux stocks de poissons démersaux et de langoustine exploités par la France en 1992 dans le nord-est Atlantique. Rapports internes de la Direction des Ressources Vivantes de l'IFREMER, RI DRV 94.25.

TÉTARD A., BOON M., BENNETT D., BERTHOU P., BOSSY S., CASEY J., DE CLERCK R., DELPECH J.-P., DINTHEER C., GIRET M., LARGE P., LATROUITE D., LEMOINE M., MILLNER R., MORIZUR Y., OZANNE S., PALMER D., PAWSON M., PICKETT G. & M.VINCE, 1995. - Catalogue international des activités des flottilles de la Manche; approche des interactions techniques. 337 p. Brest: IFREMER.

Reçu le 18.08.1997.
Accepté pour publication le 01.07.1998.